

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT 148-04 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Règlement 148-04 modifiant le Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme a été adopté par le conseil municipal le 15 mars 2016 et est entré en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard, le 17 mars 2016, conformément à l'article 110.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

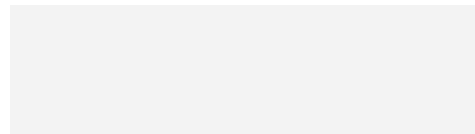
Résumé du Règlement 148-04 :

- ajouter une nouvelle affectation du sol « pôle multifonctionnel » à l'article 8.1 sur les « **GRANDES AFFECTATIONS DU SOL** »;
- indiquer au tableau 4 « **Grille de compatibilité des fonctions et des affectations du sol** » quelles sont les affectations compatibles avec la nouvelle affectation « pôle multifonctionnel (PM) »;
- ajouter sur le plan 7 « **Grandes affectations du sol, gestion de l'urbanisation et réseaux de transport** » de l'annexe 3, la nouvelle zone d'affectation « PM » (Pôle multifonctionnel), en remplaçant une partie de la zone « M » au nord de la rue Notre-Dame ainsi qu'une partie de la zone « CR » au sud du boulevard Mgr-Langlois, entre la rue Tougas et la voie ferrée.

Si vous avez de plus amples questions touchant ce règlement, nous vous invitons à vous adresser au Service de l'urbanisme et des permis, par téléphone au 450 370-4310, au comptoir du service situé au 275, rue Hébert, édifice de la Gestion du territoire, à Salaberry-de-Valleyfield, ou par courriel à nancy.derepentigny@ville.valleyfield.qc.ca.

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 1^{er} avril 2016.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier